



Çaassure bouleverse le marché de l'assurance de prêt immobilier au profit du consommateur.

L'entreprise marseillaise créée en 2001 a décidé de taper un grand coup sur le marché de l'assurance emprunteur, toujours dominé à plus de 80% par les banques. Elle lance une offre inédite sans aucune marge sur les taux, avec un forfait unique d'étude et de gestion quelque soit le montant du financement.

Une offre inédite qui change les règles du jeu de l'assurance emprunteur

Caassure a créé une offre radicalement différente, qui permet à l'emprunteur de réduire très fortement le montant de l'assurance. Cette dernière devenant le premier poste de coût du financement.

“Nous sommes partis d'une question très simple : pourquoi faire payer des frais de gestion d'assurance pendant toute la durée du prêt ? Les emprunteurs ne devraient payer que le travail réellement effectué pour la couverture de leurs risques et la gestion de leur dossier”.

Dans un contrat d'assurance de prêt, le travail de gestion est surtout concentré sur la création du dossier : analyse de la situation, recueil et analyse des pièces, examens médicaux si besoin, élaboration du tarif, mise en place des prélèvements... A cela s'ajoute un suivi avec la gestion des prélèvements, et l'instruction d'un dossier pour indemniser l'assuré en cas de sinistre, notamment suite à une maladie, un accident ou un décès.

Pour ce travail, le contrat d'assurance de prêt traditionnel prévoit que l'emprunteur paie une commission sur sa cotisation pendant toute la durée de son prêt.

C'est sur ce point que Caassure fait la différence, en remplaçant cette commission par un forfait unique, quels que soit la durée du prêt et son montant.

Ce forfait est de 690 euros pour un emprunteur, et 1 190 euros pour deux emprunteurs. Ce mode de rémunération fait mécaniquement baisser les coûts de gestion et réduit ainsi le coût total de l'assurance de plus de 45%.

Cassure s'inscrit dans une démarche de transparence.

Pionniers avec les premières délégations d'assurances souscrites en ligne en 2001, nous cherchons en permanence à proposer la meilleure couverture avec des tarifs d'assurances très bas.”.

Acteur d'une économie responsable, l'entreprise Caassure met au coeur de son action les notions de transparence des rémunérations, de juste prix, de défense du pouvoir d'achat.

“Il nous semble normal de proposer une tarification qui couvre nos coûts de gestion, indépendamment du montant du prêt. Le traitement d'un dossier pour un prêt de 2M€, n'est pas

plus complexe que pour une prêt à 200K€. Dès lors qu'est ce qui justifierait une rémunération 10 fois plus importante ?” .

Un marché dominé par les banques et des emprunteurs souvent mal informés

Un Français sur deux a un projet immobilier ou un prêt en cours, et donc une assurance de prêt. Le marché de l'assurance emprunteur est très vaste, et représente un enjeu important pour les banques. Cela explique leur détermination à préserver ce monopole. Selon la Fédération Française de l'Assurance (FFA), 85% des assurances de prêt sont souscrites auprès des banques.

Le législateur s'engage à faire respecter les intérêts du consommateur, et assurer la libre concurrence en tentant de casser ce monopole. Notamment avec la Loi Lagarde, la Loi Hamon, et l'amendement Bourquin pour permettre à tous les emprunteurs de changer facilement leur assurance de prêt et donc de choisir une solution moins chère. Martial Bourquin dénonçait récemment que "30% des assurés qui demandent une résiliation n'obtiennent aucune réponse. [...] Le marché ne s'est pas ouvert autant que nous le souhaitions, ce monopole n'est toujours pas véritablement ouvert".

“Nous avons constaté que les emprunteurs n'étaient pas suffisamment informés. Certains craignent de “perdre” leurs avantages auprès de leur banquier, qui a tendance à faire pression en conditionnant l'obtention du prêt à la souscription de leur contrat d'assurance. Quitte à aller à l'encontre des dispositions législatives.

Nous devons informer les emprunteurs sur leurs droits, et les amener à étudier les alternatives en matière d'assurance de prêt immobilier dont ils peuvent bénéficier”.

Ce n'est pas tout

L'entreprise marseillaise n'en reste pas là et bouscule également les canaux de distribution.

A travers sa filiale KOODOUBLE, elle “réinvente” le métier d'apporteur d'affaire en appliquant les succès de la vente directe et en réunion aux services, en commençant par l'assurance de prêt bancaire. ¹

A propos de Çaassure : Cabinet de courtage spécialisé en assurance de prêt, filiale de Delta assurances, courtier multi-spécialiste en risques Entreprise créé en 1920.

¹ <https://koodouble.com>